

VOLET

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

06163234

BRUXELLES
17 -10-2006
Greffe

N° d'entreprise : 0471926774

Dénomination

(en entier) : **MYROS**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : 1180 Uccle, avenue Winston Churchill 161

**Objet de l'acte : AUGMENTATION DU CAPITAL EN ESPECES AVEC RENONCIATION
INDIVIDUELLE AU DROIT DE SOUSCRIPTION PREFERENTIELLE -
MODIFICATION AUX STATUTS**

Il résulte d'un procès-verbal dressé le vingt-sept septembre deux mille six, par Maître Benedikt van der VORST, Notaire Associé, membre de "Berquin Notaires", société civile à forme commerciale d'une société coopérative à responsabilité limitée, ayant son siège social à 1000 Bruxelles, avenue Lloyd George, 11, et le numéro d'entreprise 0474.073.840 (RPM Bruxelles), qui contient à la fin la mention d'enregistrement suivante:

"Enregistré deux rôles sans renvoi au 2ème bureau de l'Enregistrement d'Ixelles le quatre octobre 2006. Vol 34 fol 79 case 7. Reçu vingt-cinq euros (25 EUR). L'inspecteur principal a.i., (signé) Sophie MOUSNY."

que l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société privée à responsabilité limitée "MYROS", ayant son siège à 1180 Uccle, avenue Winston Churchill, 161,

a pris les résolutions suivantes:

1° Augmentation du capital de la société à concurrence de cent mille euros (100.000 EUR), pour le porter à cent cinquante mille six cents euros (150.600 EUR).

L'augmentation du capital a été réalisée par apport en espèces et par la création de cinq cent trente-sept (537) parts sociales du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices pro rata temporis à partir de la souscription. Il a été procédé, séance tenante, à la souscription en espèces desdites parts sociales nouvelles, au prix de cent quatre-vingt-six euros (186 EUR) chacune et chaque action de capital a été libérée à concurrence de cent pour cent (100 %).

Les apports qui consistent en numéraire ont été déposés, conformément à l'article 311 du Code des Sociétés à un compte spécial numéro 001-5007093-29 au nom de la société, auprès de la Fortis Banque, tel qu'il résulte d'une attestation délivrée par cet organisme financier, le vingt-deux septembre deux mille six, laquelle restera annexée au présent procès-verbal.

2° Remplacement du texte de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la décision d'augmentation du capital qui précède, par le texte suivant.

"Le capital est fixé à cent cinquante mille six cents euros (150.600 EUR).

Il est représenté par huit cent neuf (809) parts sociales sans mention de valeur nominale."

3° Tous pouvoirs ont été conférés à la société privée à responsabilité limitée "JORDENS", ayant son siège social à 1210 Bruxelles, rue du Méridien 32, ainsi qu'à ses employés, préposés et mandataires, avec droit de substitution, afin d'assurer les formalités auprès du registre des personnes morales et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, ainsi qu'à un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription/la modification des données dans la Banque Carrefour des Entreprises.

PROCURATIONS:

Etait représentés, l'associé suivant.

Monsieur Maurice Robert Josse Marie Ghislain Comte LIPPENS, domicilié à 8300 Knokke-Heist, Boslaan, 43,

représenté par Madame Jeannine Hoebanx, demeurant à 1060 Bruxelles, rue de Neufchâtel 10, boîte 6 en vertu d'une procuration sous seing privé.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

(Déposées en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, une procuration, attestation bancaire, le texte coordonné des statuts)

Benedikt van der VORST
Notaire Associé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/10/2006 - Annexes du Moniteur belge